



ASSEMBLEE GENERALE  
22 avril 2014  
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le 22 avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, R. PREVEL, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, F. GOURDET, J. TALBOT, G. GEYELIN, C. CAPT, S. BELHAIRE, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE, P. Le MIERE.

Absents excusés : F. LONGUET (procuration P. de CASTELLANE), D. MARIE (procuration J.B. RAULT).

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré les 28 élus des communes membres installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Jacques DURET, doyen d'âge parmi les conseillers de la communauté de communes a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Madame Dany LEDOUX a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien BELHAIRE et Madame Dany LEDOUX ont comptabilisé et lu les bulletins de vote.

Monsieur Jacques DURET souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués et remercie l'ancienne équipe pour le travail accompli. Il invite les candidats qui souhaitent se présenter à se déclarer.

Monsieur Eric de LAFORCADE et Monsieur Pierre de CASTELLANE se déclarent candidats.

Monsieur Jacques DURET leur demande alors de se présenter et de définir leurs objectifs.

Monsieur Eric de LAFORCADE indique qu'au fil des 4 dernières années il a découvert toutes les compétences de la communauté de communes, c'est un champ d'activités énorme qui s'effectue sans avoir donné lieu de transfert de fiscalité par les communes (voirie, enfance-jeunesse, SPANC...). Le travail est important, quasiment un plein temps, il faut être sur tous les fronts, tous les dossiers. Il faut être plus que jamais réactif pour préparer l'avenir au vu des changements structurels en cours : réforme des collectivités territoriales. Avec les fusions, le département de la Manche est passé de 48 intercommunalités à 31. Il faudra, avant toute décision de regroupement, bien cerner les incidences financières, préserver notre ruralité et conserver nos acquis.

Monsieur Pierre de CASTELLANE, nouveau maire de la commune d'Annoville est arrivé dans cette commune il y a 10 ans. Il s'est investi dans la vie locale, régionale, notamment en tant que Vice-Président de Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais. Responsable d'une entreprise créée il y a 25 ans, il commence à passer la main et va donc être disponible totalement. Il indique que Monsieur de LAFORCADE lui a proposé de faire équipe avec lui en étant Vice-Président chargé de la communication. En allant à la rencontre des maires, il a entendu des approches différentes et a estimé, que de manière démocratique, il pouvait se présenter à la présidence en proposant un programme. Quel que soit le résultat il n'y a aucune animosité mais la volonté de travailler ensemble. La communauté de communes n'est pas une boîte à recevoir des transferts où personne ne connaît l'identité de la collectivité porteuse de projets.

3 volets :

- méthode et mode de fonctionnement : démocratie, concertation, écoute ;
- remettre des dossiers à plat : budget, bâtiment communautaire, regroupement ;
- devoir d'efficacité : soulager les communes sur certains dossiers (château à Regnéville, école à Orval, maraichage à Lingreville...), plus grande mutualisation du personnel et du matériel communautaire.

Monsieur Jacques DURET propose de passer à l'élection du président qui se fait à bulletin secret.

## **1 – Election du Président**

1<sup>er</sup> tour :

Monsieur Eric de LAFORCADE : 21 voix

Monsieur Pierre de CASTELLANE : 7 voix

Monsieur Eric de LAFORCADE est élu président de la communauté de communes à la majorité des voix.

**Délibération n° 2014-04-41** : Monsieur Eric de LAFORCADE est élu, à la majorité des voix, 21 contre 7, Président de la Communauté de Communes du canton de Montmartin-sur-Mer.

Monsieur le Président remercie Monsieur DURET pour son intervention ainsi que l'assemblée pour son élection. Il propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

## **2 – Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Monsieur le Président propose de délibérer pour l'élection de 5 Vice-Présidents. Il envisage organiser des réunions tous les 15 jours.

Monsieur le Président envisage aussi d'organiser des réunions avec les maires.

Monsieur RAULT demande quel sera le rôle de chacun dans ces réunions puisque les maires n'auront pas de pouvoir de décision.

Monsieur le Président indique que les réunions avec les Vice-Présidents et avec les maires sont des réunions de préparation de dossiers et d'information. Ces instances ne sont pas décisionnelles. Les décisions ne peuvent être prises que lors des Assemblées Générales et lors des réunions de bureau à condition que ce dernier ait délégué.

Monsieur Le MIERE souhaite connaître la périodicité des Assemblées Générales.

Monsieur le Président indique qu'en général il y en a une par mois excepté en juillet et août.

Monsieur le Président propose de passer au vote, à bulletin secret, pour le nombre de Vice-Présidents.

La question posée est : Oui ou Non pour 5 Vice-Présidents.

**Délibération n° 2014-04-42** : le Conseil Communautaire, à la majorité, 21 voix pour et 7 voix contre, décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à cinq.

## **3 – Election des Vice-Présidents**

Monsieur le Président propose alors de passer au vote, à bulletin secret, des Vice-Présidents et demande qui est candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Seul Monsieur Raymond PREVEL se présente.

Monsieur Raymond PREVEL obtient 21 voix, Monsieur Pierre de CASTELLANE obtient 2 voix, Monsieur Hervé GUILLE obtient 1 voix, 2 votes blancs et 2 votes nuls.

Monsieur Raymond PREVEL est donc élu 1<sup>er</sup> Vice-Président dès le 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Seul Monsieur Hervé GUILLE se présente.

Monsieur Hervé GUILLE obtient 27 voix et Monsieur Pierre de CASTELLANE obtient 1 voix.

Monsieur Hervé GUILLE est donc élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président dès le 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Seul Monsieur Guy GEYELIN se présente.

Monsieur Guy GEYELIN obtient 22 voix, Monsieur Pierre de CASTELLANE obtient 1 voix, 3 votes blancs et 2 votes nuls.

Monsieur Guy GEYELIN est donc élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président dès le 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Seul Monsieur Joël DOYERE se présente.

Monsieur Joël DOYERE obtient 23 voix, Monsieur Pierre de CASTELLANE obtient 1 voix, Monsieur Gérard PAISNEL obtient 1 voix, 3 votes blancs.

Monsieur Joël DOYERE est donc élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président dès le 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Président demande qui est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Madame Jacqueline PEPIN, Monsieur Jean-Benoît RAULT et Monsieur Gérard PAISNEL se présentent.

Au 1<sup>er</sup> tour Madame Jacqueline PEPIN obtient 9 voix, Monsieur Jean-Benoît RAULT 12 voix et Monsieur Gérard PAISNEL 7 voix. La majorité absolue n'ayant pas été obtenue pour aucun des candidats, un deuxième tour a lieu. Monsieur Gérard PAISNEL indique alors qu'il se retire.

Au 2<sup>ème</sup> tour Madame Jacqueline PEPIN obtient 12 voix, Monsieur Jean-Benoît RAULT 15 voix et Monsieur Gérard PAISNEL 1 voix.

Monsieur Jean-Benoît RAULT est donc élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président au deuxième tour.

**Délibération n° 2014-04-43** : le Conseil Communautaire, à la majorité et par vote à bulletin secret, élit :

- Monsieur Raymond PREVEL, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Monsieur Hervé GUILLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Guy GEYELIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Joël DOYERE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Jean-Benoît RAULT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### **4 – Détermination du nombre de membres pour le Bureau Communautaire**

Monsieur le Président propose de former un bureau communautaire avec 12 membres représentant les 12 communes, le Président et les 5 Vice-Présidents représentant déjà 6 communes différentes.

**Délibération n° 2014-04-44** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres du bureau communautaire à 12.

#### **5 – Election des membres du Bureau Communautaire**

Monsieur le Président propose de laisser le temps aux communes non représentées de désigner 1 délégué communautaire afin de les représenter. La désignation se fera lors de la prochaine assemblée générale communautaire.

#### **6 – Election de 6 membres appelés à siéger au Syndicat Mixte du Pays de Coutances**

Monsieur DOYERE expose les missions du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Monsieur le Président propose de reporter cette élection lors de la prochaine Assemblée Générale et un condensé expliquant les compétences de ce syndicat sera envoyé avec la convocation.

Prochaine Assemblée Générale communautaire : mardi 06 mai 2014 à 20h à la Mairie de Montmartin-sur-Mer.

Fin de séance : 22 h 15.